

secteur de la population dont le revenu est faible et qui ne peut se procurer de soins médicaux.

• (8.10 p.m.)

Ces gens semblent espérer que le médecin oubliera de leur envoyer un compte, ou encore que quelqu'un d'autre le paiera.

Je pense qu'on ne va pas assez loin en stipulant qu'une province doit appliquer un régime englobant 90 p. 100 de sa population pour recevoir les contributions prévues par cette mesure. Si ce régime doit être national, il doit protéger la population totale du Canada. Nous nous préoccupons surtout de ces 10 p. 100 qui ne bénéficient d'aucune protection.

Les chiffres révèlent que le tiers environ des Canadiens ne peuvent pas se permettre de verser des primes d'assurance-maladie. Si les gens voulaient bien examiner leur situation financière, ils admettraient dans la plupart des cas que les frais médicaux se placent au premier rang dans leur budget et, en conséquence, ils devraient participer à un régime de soins médicaux, non seulement pour répondre aux besoins de leurs proches, mais aussi de leurs autres personnes à charge.

Il est erroné de dire que ce régime assure des soins médicaux payés d'avance; il ne faut pas se faire d'illusion à ce sujet. Aux termes du régime actuellement appliqué en Saskatchewan, les primes initiales des participants rapportent seulement une fraction des recettes, la majeure partie provenant des impôts.

Il faut nous rappeler que les médecins de la Saskatchewan avaient décidé tout d'abord de lutter contre le régime. Le problème serait plus vaste si le régime englobait tout le pays. Si ce régime n'est pas accepté par les provinces dans leur totalité, il pourrait survenir un énorme désastre si les médecins de tout le Canada décidaient de s'abstenir pendant 23 jours de participer à ce régime, comme c'était le cas en Saskatchewan. Le gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, devrait conclure une entente collective quelconque avec chacune des provinces de sorte que non seulement le régime de soins médicaux soit partout acceptable, mais encore presque identique dans toutes les provinces.

Le rapport Hall a signalé que nous avons besoin de quatre nouvelles facultés de médecine d'ici 1971-1972. Aujourd'hui, le Canada compte approximativement de 23,000 à 24,000 médecins. Pour répondre aux demandes croissantes de soins médicaux qui résulteront de la protection des gens qui n'ont pas eu jusqu'ici de soins appropriés, nous devons accélérer de beaucoup la formation des médecins

et trouver l'argent nécessaire pour bâtir et maintenir d'autres facultés de médecine.

A mon avis, le gouvernement fédéral devrait réexaminer son régime de subventions pour les lits d'hôpitaux; elles s'élèveraient actuellement à \$2,000 par lit. Ce n'est pas suffisant. La pénurie de lits d'hôpitaux n'est pas le seul problème; nous devons aussi répondre au besoin croissant de connaissances nouvelles et du genre de soins exigés et attendus par les Canadiens.

Je le répète, monsieur l'Orateur, seul le gouvernement fédéral devrait s'occuper de l'assurance frais médicaux au pays. La Saskatchewan a ouvert la voie d'une protection complète, régime dont ma province est maintenant dotée, car nous en avons assez d'écouter les promesses d'assurance frais médicaux pendant et même entre les campagnes électorales—depuis 47 ans.

Sauf erreur, c'est le député de Saskatoon (M. Brand) qui a dit l'autre jour que 46 p. 100 des diplômés de l'Université de la Saskatchewan restaient autrefois dans la province pour exercer leur profession, tandis que, maintenant, moins de 25 p. 100 le font. Voilà qui témoigne, à mon avis, des sentiments personnels des médecins à l'égard de ce régime. Je suis sûr que la plupart des médecins qui sont demeurés en Saskatchewan sont aujourd'hui en meilleure posture qu'autrefois, et il ne semblerait donc pas exister d'autres raisons pour expliquer leur exode. Si la même chose se produit dans tout le Canada, nos médecins se dirigeront vers un seul endroit: les États-Unis. Voilà une réalité dont il faut prendre conscience. Le régime doit être mis au point avec l'entière collaboration de tous les médecins du Canada et de tous les gouvernements provinciaux. J'indiquerai un moyen de garder nos médecins en prenant comme exemple la Saskatchewan.

Dans cette province le régime étant acceptable, je dirais qu'elle peut l'appliquer. Comme l'a signalé le député de Saskatoon, si la moitié du montant de 14 millions que touchera la province en vertu du régime servait à la recherche médicale à l'université de Saskatchewan, je suis sûr que nous pourrions ramener des médecins dans la province, car ils seraient assurés d'excellentes installations de recherches, inégalées dans aucune autre région du Canada. Un stimulant supplémentaire viendrait donc inciter les jeunes Canadiens à s'engager dans la profession médicale et à l'exercer dans un pays qui est le leur. Ils n'auraient aucune raison de partir.

[M. Watson (Assiniboia).]